



**COMITE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE  
DE L'ILE D'YEU**

**Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2025**

**COMPTES ARRETES AU 31-12-2024**

**COMPTE DE RESULTAT**

**BILAN**

**ANNEXE DES COMPTES**

## Comité de Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu

### Compte de résultat au 31-12-2024

CHARGES	2024	2023
Variations des stocks de carnets de voyage	430,00 €	
Fournitures et Petits équipements	924,46 €	1 407,00 €
Prestations de service	0,00 €	588,00 €
Prestations défrichage	0,00 €	0,00 €
Prestations aménagements et travaux s/terrains agricoles	38 240,00 €	18 090,00 €
Frais d'Etudes et d'accompagnement	14 403,69 €	1 068,00 €
Assurance	322,29 €	225,00 €
Frais de formation et documentation	2 513,00 €	80,00 €
Frais de communication, relations publiques, etc.	39,84 €	2 393,00 €
Frais de déplacements, missions, réceptions	1 342,84 €	1 290,00 €
Frais de télécommunication	249,88 €	240,00 €
<b>Total des charges externes</b>	<b>58 466,00 €</b>	<b>25 381,00 €</b>
Charges de personnel	45 169,23 €	40 054,00 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>103 635,23 €</b>	<b>65 435,00 €</b>
Charges diverses de gestion courante	91,20 €	201,00 €
Charges financières	1,20 €	1 912,00 €
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	5 000,00 €	1,00 €
<b>Total des charges de l'exercice</b>	<b>108 727,63 €</b>	<b>67 549,00 €</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 807,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>108 727,63 €</b>	<b>105 356,00 €</b>

PRODUITS	2024	2023
<b>Cotisations et dons</b>	<b>5 490,00 €</b>	<b>15 065,00 €</b>
Ventes carnets de voyage	325,00 €	2 560,00 €
(Variation des stocks de carnets de voyage)		3 560,00 €
Subvention Mairie de l'Île d'Yeu (convention triennale)	45 000,00 €	36 000,00 €
Subvention Pdl/Draaf N° 50	18 066,00 €	23 126,00 €
Subvention Département de Vendée	1 849,60 €	
Subvention Engie		10 000,00 €
Subvention Fondation du Patrimoine	2 826,72 €	12 007,00 €
<b>Total des subventions</b>	<b>67 742,32 €</b>	<b>81 133,00 €</b>
Produits financiers	610,25 €	1 057,00 €
Produits divers de gestion courante	2 209,18 €	
Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	15,00 €	1 981,00 €
<b>Perte de l'exercice</b>	<b>32 335,88 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>108 727,63 €</b>	<b>105 356,00 €</b>

Comité de Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu

Bilan au 31-12-2024

ACTIF	2024	2023
Stock Carnets de voyage	3 130,00 €	3 560,00 €
Créances diverses	0,00 €	360,00 €
Subventions à recevoir		21 377,00 €
Cotisations à recevoir		100,00 €
<b>Total des créances</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 837,00 €</b>
Banque Crédit Agricole Atlantique Vendée	3 091,76 €	2 268,00 €
Livret A	20 610,25 €	26 058,00 €
Caisse	313,91 €	34,00 €
<b>Total des disponibilités</b>	<b>24 015,92 €</b>	<b>28 360,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>27 145,92 €</b>	<b>53 757,00 €</b>

PASSIF	2024	2023
Report à nouveau	47 462,37 €	9 655,00 €
Résultat de l'exercice	-32 335,88 €	37 807,00 €
Dettes fournisseurs	23,43 €	16,00 €
Rémunérations dues	0,00 €	0,00 €
Dettes sociales	3 419,00 €	2 781,00 €
Dettes diverses	5 377,00 €	365,00 €
Provision pour congés à payer	3 200,00 €	3 057,00 €
Charges à payer et produits à recevoir	0,00 €	76,00 €
<b>Total autres dettes</b>	<b>11 996,00 €</b>	<b>6 279,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>27 145,92 €</b>	<b>53 757,00 €</b>

## ANNEXE DES COMPTES

Les comptes du CDA ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, notamment le règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'autorité des normes comptables, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Cet exercice est le troisième exercice de 12 mois de l'association, après 2023 et 2022. L'année 2021 incluant les activités transférées depuis le Collectif Agricole après la création du CDA le 27 janvier 2021.

### 1 – Faits significatifs de l'exercice

Après la fin de la première convention triennale 2021-2023 signée entre la mairie de l'Île d'Yeu et le CDA, une nouvelle convention triennale a été signée le **19 janvier 2024**. Le montant de la subvention versée par la mairie au CDA a été réévalué au regard de l'évolution de l'action de l'association, passant ainsi à 45 000€ annuels, pendant trois ans, de 2024 à 2026. Cela donne des garanties sur le fonctionnement du CDA jusqu'à fin 2026.

Les conventions signées **en 2022 et en 2023** avec la Fondation du patrimoine, le club des mécènes et la Fondation Engie, sont toujours en cours. Elles s'inscrivent dans le cadre du programme d'action validé avec la Fondation du Patrimoine le 9 décembre 2022, d'une durée maximale de 5 ans, soit jusqu'en décembre 2027 au plus tard, et pour des dépenses définies à 281 903,10 €. Au 31/12/2024, 55 109,49€ de dépenses ont été réalisées pour ce projet. Répartition des subventions reçues et à recevoir dans le cadre de ces conventions :

- Convention avec la Fondation Engie : les 10 000€ ont été versés en 2023.
- La convention avec la Fondation du patrimoine prévoit un financement de 17,7% de la dépense totale, soit 50 000€. A ce jour, 9 769€ ont été reçus, au vu des dépenses réalisées. 40 231€ restent à mobiliser sur cette convention. Toutefois, pour toucher l'ensemble de cette subvention, il faudrait dépenser 226 712,61€, avant fin 2027 pour le seul projet *Au f'île de l'eau*. Soit 75 570,87€ dépensés chaque année pendant 3 ans et seulement pour des travaux. Au vu de ces conditions, nous considérons ce financement comme difficilement atteignable en totalité.
- La convention avec le club des mécènes reprend le même principe. 772,60€ sont déjà éligibles et pourront être reçus en 2025. Le reste de la subvention, soit 3 227,40€, sera difficile à atteindre en totalité.

Une convention a été signée avec Nantes Université le **12 juin 2024**, portant sur l'étude conduite sur un bassin versant de la zone agricole du sud-est de l'île. Cette étude a été entamée en 2024 et sera terminée et restituée en 2025. Cette convention porte sur une dépense du CDA de 14 403,34€, réalisée à 100% en 2024. Elle durait 12 mois, entamés rétroactivement en décembre 2023. Elle a donc pris fin en décembre 2024.

La collecte avec la Fondation du patrimoine a été arrêtée en 2024. 14 635€ ont été levés. Il fallait atteindre 5% de la dépense totale du projet en dons, soit 14 095€, pour permettre de débloquent le versement. Il a donc pu avoir lieu, avec une répartition précisée ci-dessous :

- 8 499,72€ correspondant au montant des dons collectés, nets de frais de gestion.
- 5 935,00€ correspondant à l'abondement de la Fondation du patrimoine à la collecte.
- La collecte a donc permis de lever finalement 14 434,72€. Ce financement est soldé.

La convention conclue le 20 novembre 2023 avec le Département de Vendée, dans le cadre du Plan Vendée Biodiversité Climat (PVBC), est toujours en cours, pour une subvention totale de 2 608€. Suite aux plantations de haies bocagères sur quatre fermes de l'île en 2023, 1 849,60€ ont été versés en 2024. Le montant complémentaire de 758,40€ pourra être perçu en 2026, après contrôle sur place du maintien des haies et de leur bon développement.

Un don de 5 000€ a été reçu du Crédit Agricole Atlantique Vendée, dans le cadre de ses opérations de responsabilité sociale des entreprises.

Un autre don de 5 377€ a été reçu du Crédit Agricole Atlantique Vendée, dans le cadre de son opération « Dons aux associations ». Toutefois, ce don est destiné aux organisations d'intérêt général. Le CDA n'étant pas encore reconnu d'intérêt général, le don a été placé sur le compte 4672 « créditeurs divers », en prévision de son remboursement possible. Aucune décision n'est actée concernant ce remboursement, toutefois, il pourrait être équivalent au montant défiscalisé, à savoir 3548,82€, ce qui permettrait au final un don de 1828,18€.

Le CDA s'est rapproché en 2024 du Groupement d'Action Locale (GAL) Nord-Ouest Vendée, qui fait le relai avec les acteurs de terrain pour répartir les financements Leader de l'Union Européenne. La demande du CDA porte sur un financement de 60 000€, axé sur le projet *Au f'île de l'eau*. Cette demande est en cours d'étude par les services régionaux. Si la subvention est obtenue, elle ne pourra être versée qu'en 2026.

## **2 – Activité et compte de résultat de l'exercice.**

Le total des charges d'exploitation s'élève à 108 727,63€ contre 67 549€ pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations et dons s'élève à 5 490€ pour 15 065 € pour l'exercice précédent. Cela s'explique par le don de 5 000 € du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour la réalisation du projet *Au f'île de l'eau*. Le montant perçu par les cotisations des adhérents correspond réellement à 485 € (plus 5€ de don). Pour l'exercice précédent, ce montant était de 445 €.

Le montant des subventions de l'exercice s'élève à 62 742,32€ pour 81 133 € pour l'exercice précédent.

Les charges et produits de l'exercice sont conformes aux prévisions présentées à l'AG du 25 janvier 2024.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat de l'exercice 2024 se conclut par une perte de 32 335,88€. Ce résultat négatif conséquent s'explique par une augmentation des charges d'exploitation et une diminution des subventions. De plus, lors de l'exercice 2023, le montant des subventions à recevoir comptabilisés dans l'exercice (21 377€) contribuait à augmenter le résultat à 37 807€, pour des versements réellement perçus en 2024. C'est pourquoi la trésorerie est toujours restée positive et l'emprunt n'a pas été nécessaire en 2024, malgré l'apparence d'une baisse des subventions.

### **3 – Bilan**

La trésorerie disponible au 31 décembre 2024 est de 24 015,92€.

Les recettes permises par l'avance de subvention entre 2023 et 2024 ont été placées sur le livret A, permettant d'obtenir 610,25€ de produits financiers sur l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2024 les dettes diverses s'élèvent à 11 996€.

Après affectation du résultat de 2023, le compte de report à nouveau atteignait 47 462€. Le résultat déficitaire de 2024 d'un montant de 32 335,88€ viendra diminuer les réserves de l'association, les portant ainsi à 15 126,49€.

### **4 – Perspectives**

La convention avec la mairie de l'Île d'Yeu assure le fonctionnement de l'association jusqu'à fin 2026, à raison d'une subvention annuelle de 45 000€.

Les conventions avec la Fondation du patrimoine et le Club des mécènes pourront financer 17,7% et 1,4% des prochaines dépenses consacrées au projet *Au fil de l'eau*. 772,60€ de ces subventions sont immédiatement éligibles.

La convention avec le Département de Vendée apportera un solde de 758,40€ en 2026, à la condition de la réussite des plantations de haies.

En dehors des conventions susvisées, il conviendra de poursuivre la recherche de financements extérieurs pour poursuivre les actions engagées : foncier agricole, restauration du réseau hydrographique, autres actions annexes.

A ce jour et au-delà du 31 décembre 2026, des dossiers de demandes de subventions sont à compléter pour mobiliser de nouveaux financements.

### **5 – Fait nouveau connu après la clôture de l'exercice.**

Il n'y a pas de fait nouveau connu qui pourrait modifier les informations communiquées à l'assemblée générale